



## Obligation pass sanitaire

Par **GéraldineP**, le **01/08/2021** à **00:16**

Bonjour !

Mon employeur me demande de me faire vacciner (fonction publique), et, devant ma réticence, me menace et me dit que je devrai présenter un test PCR même en télétravail.... je sais qu'il fait du zèle et que la loi n'est, à ce jour, même pas encore passée, mais, hormis ce dernier point, que puis je lui rétorquer, comment me défendre?

Je vous remercie pour le travail que vous faites !!

Géraldine

Par **Tisuisse**, le **01/08/2021** à **07:47**

Bonjour,

Si la loi qui sera prochainement promulguée vous impose, compte tenu de votre profession, à être vaccinée, vous risquez une suspension de votre emploi avec suspension de vos rémunérations puis, éventuellement, une mutation ou une révocation. C'est vous qui voyez où sont vos intérêts.

Ne pas vouloir être vacciné c'est donner du grain à moudre aux anti-vaccin et rien ne dit que ces derniers ont raison. Si, en tenant compte de ce type d'argument, on ne vaccinait pas les enfants, la polyo, la diphtérie, la coqueluche, la tuberculose, etc. feraient encore des ravages et les parents ne pourraient pas inscrire leurs enfants à l'école. Donc, tenir ce genre de discours relève de l'inconscience.

Par **P.M.**, le **01/08/2021** à **09:04**

Bonjour,

Il faudrait savoir si tout en étant en télétravail vous êtes susceptible de devoir vous rendre dans les locaux de l'entreprise...